

THERACLION lance son introduction en bourse sur Alternext Paris

Fourchette indicative de prix : entre 13,15 € et 15,95 € par action
Augmentation de capital d'un montant maximum de 19,2 M€
Période de l'offre du 3 avril au 16 avril 2014 inclus

Paris, le 3 avril 2014 – THERACLION, spécialiste de l'échothérapie pour le traitement non invasif des tumeurs par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (HIFU), annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Alternext Paris.

A la suite de l'enregistrement de son Document de Base sous le numéro I.14-010 en date du 20 mars 2014, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le visa numéro 14-118 en date du 2 avril 2014 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Theraclion.

THERACLION S'INTRODUIT EN BOURSE POUR S'IMPLANTER SUR UN MARCHÉ DE PLUSIEURS MILLIARDS D'EUROS¹

Theraclion se positionne sur un marché mondial estimé à près de 6 milliards d'euros cumulés sur dix ans², ambitionne avec l'Echopulse® de changer radicalement le traitement des tumeurs et s'introduit en bourse pour financer ses activités (les besoins correspondants sont estimés à 6 millions d'euros sur un an) et notamment :

- **Le développement de son réseau de distribution ;**
- **Ses études cliniques afin de pénétrer les marchés nord-américain et chinois ;**
- **Ses efforts de R&D et les futurs programmes cliniques.**

UNE TECHNOLOGIE FRANÇAISE POUR LE TRAITEMENT INNOVANT DES TUMEURS



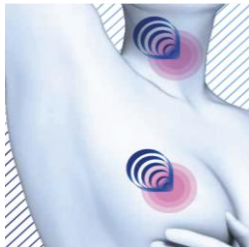
Créée en 2004, Theraclion est aujourd'hui la seule société au monde à proposer un traitement totalement non invasif des tumeurs bénignes du sein et de la thyroïde. Après 10 années de recherche et de développement, la société a mis au point une solution innovante d'échothérapie : l'Echopulse® qui permet le traitement sans cicatrice des tumeurs sous guidage échographique.

¹ Source : Theraclion

² Source : Theraclion

Cette solution, solidement protégée par 20 familles de brevets internationaux et déjà homologuée CE, est aujourd'hui une véritable alternative à la chirurgie et aux techniques mini-invasives. Dans le cadre de son déploiement commercial débuté en 2013, Theraclion a déjà vendu 3 systèmes et une 4^{ème} commande, en France, a été enregistrée le 1^{er} avril 2014.

L'ÉCHOTHERAPIE, LE TRAITEMENT NON INVASIF DES TUMEURS PAR ULTRASONS



L'échothérapie développée par Theraclion est un traitement utilisant des Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (HIFU).

La grande précision des ultrasons permet un traitement ciblé des tumeurs au niveau du sein (adénofibromes) et de la thyroïde (nodules thyroïdiens) tout en préservant les tissus environnants.

L'ÉCHOPULSE® : DES ATOUTS UNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

L'Echopulse® développé par Theraclion est une technologie de rupture qui ouvre une nouvelle ère dans le traitement des tumeurs.

Disposant de publications scientifiques attestant de son efficacité clinique et de sa sécurité, il apporte aux patients, aux praticiens et aux systèmes de santé de nombreux avantages :



- Aucune séquelle esthétique ;
- Une procédure sécurisée, sans risque de brûlure ou de radiation ionisante ;
- Une intervention ambulatoire sous anesthésie locale, pour une récupération immédiate ;
- Une solution économiquement avantageuse avec un coût du traitement inférieur aux standards actuels.

Marqué CE depuis 2012, l'adoption de l'Echopulse® devrait être facilitée par la demande croissante des patients pour des solutions de traitement plus sûres et non invasives. La société entre aujourd'hui en phase de déploiement commercial dans les pays où le marquage CE est accepté et dispose de partenariats et de contrats de distribution dans de nombreux pays européens (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Bulgarie), en Russie, en Turquie ainsi qu'en Amérique du Sud. L'obtention du remboursement par les systèmes de santé constitue par ailleurs l'un des défis majeurs de la société.

...

MODALITES DE L'OFFRE

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels et, au sein de l'Espace économique européen, à des investisseurs qui acquièrent ces valeurs pour un montant total d'au moins

50 000 euros par investisseur ou d'au moins 100 000 euros si l'Etat membre a transposé la directive prospectus modificative, en France et hors de France (excepté notamment, au Royaume Uni, en Italie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada et en Australie) (le « Placement Global »).

A titre purement indicatif, il est envisagé d'allouer à l'OPO, sous réserve de la demande, 10% du nombre initial d'Actions Offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Le nombre définitif d'Actions Offertes allouées dans le cadre de l'OPO d'une part et dans le cadre du Placement Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande.

Limitation de l'Offre

L'émission des 1 000 000 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

La présente augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée.

Fourchette indicative de prix

La fourchette indicative de prix est fixée entre 13,15 € et 15,95 € par Action (le « Prix de l'Offre »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre ne pourra pas être fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix susvisée sans qu'une note complémentaire au Prospectus ait au préalable obtenu un visa de l'AMF.

Ainsi toute fixation du prix en dessous de la borne basse de la fourchette ou toute modification à la baisse de la fourchette de prix prévue par la présente Note d'Opération ou du nombre d'Actions Offertes fera l'objet d'une note complémentaire au Prospectus soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global avant la mise à disposition de la note complémentaire au Prospectus visée par l'AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la mise à disposition de celle-ci.

Montant brut de l'opération

Environ 14 500 k€ pouvant être porté à environ 16 675 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 19 176 k€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et l'option de sur-allocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros.).

Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 10 875 k€ en cas de limitation de l'opération à 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au point médian de la fourchette indicative à 14,50 €.

Montant net de l'opération

Environ 12 935 k€ pouvant être porté à environ 15 010 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 17 396 k€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et l'option de sur-allocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros).

Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 9 477 k€ en cas de limitation de l'opération à 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au point médian de la fourchette indicative à 14,50 €.

Engagements de souscription

Les fonds gérés par Truffle Capital se sont engagés à souscrire jusqu'à 5 M€ maximum :

1. Par compensation de créances à hauteur de 1,5 M€ maximum étant précisé que cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande;
2. Par apport en numéraire, jusqu'à 2 M€ maximum, en cas de besoin, pour atteindre le seuil de réalisation de l'opération (75% de l'Offre) ;
3. Et enfin, par compensation de créances pour un montant maximum de 1,5 M€ supplémentaires si le montant des souscriptions était compris entre 75% et 100 % du montant de l'Offre, étant précisé que cet ordre n'est pas prioritaire par rapport aux autres demandes. Ce dernier ordre sera réduit dès l'atteinte de 100% du montant de l'Offre, sans que cet ordre ne puisse entraîner la mise en œuvre de la clause d'extension.

Dans l'hypothèse où cette augmentation serait réalisée avec mise en œuvre de la clause d'extension, les fonds levés dans le cadre de la clause d'extension pourront être en partie affectés au remboursement du solde des avances en compte courant de Truffle Capital non compensées dans le cadre de l'allocation des ordres de souscription ci-avant.

Engagements de conservation

Toutes les actions susceptibles de résulter des instruments dilutifs sont incluses dans l'engagement de conservation à l'exception des actions qui seront issues de la conversion des 13 000 OCA détenues par les fonds gérés par Truffle Capital.

Engagement de conservation des actionnaires personnes physiques de la Société (détenant collectivement plus de 13% du capital et 13,5% des droits de vote avant l'opération)

Les signataires se sont engagés à conserver la totalité de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 36 mois à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris.

Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation des fonds gérés par Truffle Capital (détenant collectivement 84,8% du capital et 84,7% des droits de vote avant l'opération)

Les fonds gérés par Truffle se sont engagés à conserver :

- la totalité de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 180 jours à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris ;

- Puis, 75% de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 270 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext Paris ;
- Enfin, 50% de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 360 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext Paris.

Les actions issues de la conversion des obligations convertibles et de la compensation des comptes courants ne sont pas soumises à l'engagement de conservation des fonds gérés par Truffle Capital.

Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation du fonds G1J Ile de France (détenant 2,2% du capital et 1,8% des droits de vote avant l'opération)

Le fonds G1J Ile de France s'est engagé à conserver la totalité de ses Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 15 mois à compter de la première cotation des actions sur Alternext Paris, étant précisé qu'à partir de 9 mois à compter de cette date, le fonds pourra céder ses titres sous réserve de l'accord préalable, au vu des conditions de marchés, du Chef de file Teneur de Livre et de Theraclion.

Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Il est précisé que seul un actionnaire détenant 400 actions soit 0,01 % du capital et des droits de vote n'a pas signé d'engagement de conservation.

Calendrier de l'opération

Calendrier prévisionnel

01/04/2014	Conseil d'Administration
02/04/2014	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus.
03/04/2014	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération
03/04/2014	Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre
03/04/2014	Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
07/04/2014	Réunion SFAF
16/04/2014	Clôture de l'OPO et du Placement Global*.
17/04/2014	Centralisation de l'OPO
17/04/2014	Décision du Conseil d'Administration fixant les conditions définitives de l'Offre et date limite d'exercice de la clause d'extension
17/04/2014	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'OPO
17/04/2014	Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre
17/04/2014	1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le Marché Alternext.
17/04/2014	Début de la période de stabilisation éventuelle
24/04/2014	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
24/04/2014	Constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration
25/04/2014	Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Alternext
16/05/2014	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre
16/05/2014	Fin de la période de stabilisation

* sauf clôture anticipée

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 16 avril 2014 à 18 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre ou le Teneur de Livre associé au plus tard le 16 avril 2014 à 18 heures (heure de Paris).

Codes d'identification des titres THERACLION

- Libellé : THERACLION
- Code ISIN : FR0010120402
- Mnémonique : ALTHE
- ICB Classification : 4535 Medical Equipment

Intermédiaires financiers et conseils



Chef de File et Teneur de Livre



Listing Sponsor



Co-Chef de File et Teneur de Livre associé

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 2 avril 2014 sous le numéro n°14-118 (le « **Prospectus** »), composé du Document de Base enregistré le 20 mars 2014 sous le numéro n°I.14-010 (le « **Document de Base** ») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Theraclion (102, rue Etienne Dolet – 92240 Malakoff) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.theraclion.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base enregistré le 20 mars 2014 sous le numéro I14-010 et au chapitre 2 de la Note d'opération, et plus particulièrement sur les risques liés aux contraintes pouvant freiner ou entraver le déploiement commercial ainsi que les risques liés au financement de la société. L'introduction en bourse de Theraclion a notamment pour but de financer les dépenses et l'accélération du développement de la Société au cours des douze prochains mois, dont le montant est estimé à 6 M€. En outre, l'obtention du remboursement par les systèmes de santé constitue l'un des défis majeur de la Société.

A propos de Theraclion :

Theraclion est une société française spécialisée dans l'équipement médical de haute technologie utilisant les ultrasons thérapeutiques. S'appuyant sur les technologies les plus avancées, Theraclion conçoit et commercialise une solution innovante d'échothérapie, l'Echopulse®, qui permet le traitement des tumeurs par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité sous guidage échographique. Theraclion est certifiée ISO 13 485 et a reçu le marquage CE pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens. Localisée à Malakoff, près de Paris, Theraclion rassemble une équipe de 19 personnes dont 70% sont dédiées à la R&D et aux essais cliniques. Depuis 2005, Theraclion a bénéficié du soutien constant de Truffle Capital dont le représentant, le Dr. Philippe Pouletty, siège au Conseil d'Administration de la société. Le reste du financement de l'entreprise a été apporté, pour l'essentiel, par OSEO/BPI France.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de Theraclion : www.theraclion.com

Contact :

Sarah Ankri

Theraclion
Directeur Administratif et Financier
Tél. : +33 (0)1 55 48 90 70
investors@theraclion.com

NewCap.

Communication Financière et Relations Investisseurs
Emmanuel Huynh / Sophie Boulila
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 91
theraclion@newcap.fr

ALIZE RP

Relations Presse
Caroline Carmagnol / Sayuli Nishioka
+ 33 (0)1 70 22 53 86
theraclion@alizerp.com

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la "Directive Prospectus").

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de cession ou de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus composé du document de base objet du présent communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

En particulier, ce document ne constitue pas une offre de cession ou de souscription des actions Theraclion aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le "US Securities Act"), étant précisé que les valeurs mobilières de Theraclion n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du US Securities Act et que Theraclion n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

S'agissant des Etats Membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'"Etat Membre Concerné"), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de Theraclion ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression "offre au public" d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le "FSMA"). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Services Authority (le "FSA") en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FSA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée. Le présent document est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, the "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth bodies corporate, unincorporated associations etc") du Financial Promotion Order, (iii) sont physiquement hors du Royaume-Uni, ou (iv) auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) relative à l'émission ou à la vente de titres peut être légalement communiquée par une personne autre qu'une personne autorisée au sens de l'article 31 du FSMA et, lorsque le contenu de la communication concernée n'a pas été approuvé pour les besoins de l'article 21 du FSMA, par une telle personne autorisée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les "Personnes Qualifiées"). Ce document est destiné uniquement aux Personnes Qualifiées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent document se réfère est accessible seulement aux Personnes Qualifiées et ne pourra être proposé ou conclu qu'avec des Personnes Qualifiées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits au chapitre 4 du document de base objet du présent communiqué.

Résumé du prospectus

Visa n°14-118 en date du 02 avril 2014 de l'AMF

Le résumé est constitué d'informations requises connues sous le nom « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A - E (A. 1 - E. 7).

Ce résumé contient tous les Eléments nécessaires pour être inclus dans un résumé pour ce type de valeurs mobilières et de l'Emetteur. Parce que certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des lacunes dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de valeurs mobilières et de l'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée quant à l'Elément.

Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

A Introduction et avertissements	
A.1 Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'Offre doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2 Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.
B Emetteur	
B.1 Raison sociale / Dénomination sociale	Theraclion (« Theraclion », la « Société » ou l'« Émetteur »).
B.2 Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine	<p>Theraclion est une société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 142 706,20 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro RCS 478 129 968.</p> <p>Son siège social est situé au 102, rue Etienne Dolet – 92240 Malakoff - France.</p>
B.3 Nature des opérations et Principales activités	<p>Société française créée en 2004, THERACLION est spécialisée dans les technologies médicales basées sur l'utilisation d'ultrasons et est constituée d'une équipe de 19 salariés.</p> <p>THERACLION est la seule société au monde à proposer un traitement totalement non invasif des nodules thyroïdiens bénins et des adénofibromes du sein. Après près de 10 ans de recherche et de développement, la Société a mis au point une solution innovante d'échothérapie : l'EchoPulse® qui combine dans la même machine un échographe permettant le repérage des tumeurs cibles et un système de traitement permettant l'ablation non-invasive, sans cicatrice de ces tumeurs. La technologie utilisée pour l'ablation est celle des Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (en anglais « High-Intensity Focused Ultrasound » ou HIFU) et l'EchoPulse® et son consommable l'EPack sont protégés par plus de 90 brevets.</p> <p>Cette solution présente aujourd'hui une véritable alternative à la chirurgie et aux techniques mini-invasives.</p> <p>Theraclion a focalisé ses efforts de R&D et ses essais cliniques sur le traitement de deux pathologies bénignes parmi les plus courantes : l'adénofibrome du sein et le nodule thyroïdien bénin. Les résultats des études cliniques menées en France et en Bulgarie ont été jugés très satisfaisants par les médecins-investigateurs et le Comité</p>

	<p>Médical de Theraclion, induisant des réductions de tumeurs significatives (de l'ordre de 70%) sans effet secondaire pour le patient.</p> <p>Le produit bénéficie du marquage CE. La Société entre en phase de commercialisation (la Société a à ce jour vendu trois unités), et dans ce cadre, l'un de ses défis majeurs est d'obtenir dans les zones où le produit est commercialisé les remboursements de la part des organismes de Sécurité Sociale, des mutuelles et équivalents.</p>
--	--

B.4 Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société	<p>Sous dix ans, grâce au développement de la Société y compris sur le marché des Etats-Unis et de la Chine où les certifications réglementaires devraient intervenir après 2015, la Société se fixe l'objectif d'avoir une base installée de plus de 1 200 machines.</p> <p>La Société a planifié de réaliser les taux de marge brute usuels de la profession sur les segments de l'équipement, des consommables et des services.</p>																																																																							
B.5 Description du Groupe	<p>La Société ne fait pas partie d'un groupe.</p> <p>La Société ne détient ni filiale, ni participation.</p>																																																																							
B.6 Actionariat	<p>Répartition à la date de la présente Note d'Opération</p> <table border="1" data-bbox="443 696 1469 920"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Avant opération</th> <th colspan="4">Capital existant</th> <th colspan="4">Capital après exercice de tous les instruments dilutifs</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds gérés par Truffle Capital</td> <td>2 419 596</td> <td>84,78%</td> <td>4 653 296</td> <td>84,66%</td> <td>2 737 641</td> <td>78,63%</td> <td>4 971 341</td> <td>81,17%</td> </tr> <tr> <td>G11 Ile de France</td> <td>63 832</td> <td>2,24%</td> <td>102 024</td> <td>1,86%</td> <td>74 910</td> <td>2,15%</td> <td>113 102</td> <td>1,85%</td> </tr> <tr> <td>François LACOSTE</td> <td>203 200</td> <td>7,12%</td> <td>406 400</td> <td>7,39%</td> <td>203 200</td> <td>5,84%</td> <td>406 400</td> <td>6,64%</td> </tr> <tr> <td>Indivision Famille Lebon</td> <td>63 896</td> <td>2,24%</td> <td>127 792</td> <td>2,32%</td> <td>63 896</td> <td>1,84%</td> <td>127 792</td> <td>2,09%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>103 600</td> <td>3,63%</td> <td>207 200</td> <td>3,77%</td> <td>402 224</td> <td>11,55%</td> <td>505 824</td> <td>8,26%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2 854 124</td> <td>100%</td> <td>5 496 712</td> <td>100%</td> <td>3 481 871</td> <td>100%</td> <td>6 124 459</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Compte tenu de la transformation des actions de préférence de catégorie C en actions ordinaires de catégorie A selon une parité de une pour une et de la suppression des différentes catégories d'actions de la Société (sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le Marché Alternext).</p> <p>Il est précisé qu'à la date du présent Prospectus, la Société a émis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 67 656 BCE, représentant potentiellement 270 624 actions ; - 50 515 BSA, représentant potentiellement 202 060 actions ; - 104 166 BSA <small>Ajustement de valeur</small>, non exerçables sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation compris dans la fourchette de prix indicative soit entre 13,15 € et 15,95 €. En cas de réalisation de la de 1^{ère} cotation à un prix compris dans cette fourchette, les BSA <small>Ajustement de valeur</small> seraient annulés par le Conseil d'Administration. - 14 000 obligations convertibles en actions, représentant potentiellement un nombre d'actions égal à $[(14\ 000 \times 100) + \text{intérêt}] / [65\% \times \text{Prix}_{\text{IPO}}]$ <p>La dilution potentielle associée aux instruments financiers (BCE, BSA) émis au profit des actionnaires et/ou salariés, autres que les OCA précitées, représente 472 684 actions soit, sur la base d'un capital de 2 854 124 actions, une dilution de 14 %.</p>	Avant opération	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs				Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Fonds gérés par Truffle Capital	2 419 596	84,78%	4 653 296	84,66%	2 737 641	78,63%	4 971 341	81,17%	G11 Ile de France	63 832	2,24%	102 024	1,86%	74 910	2,15%	113 102	1,85%	François LACOSTE	203 200	7,12%	406 400	7,39%	203 200	5,84%	406 400	6,64%	Indivision Famille Lebon	63 896	2,24%	127 792	2,32%	63 896	1,84%	127 792	2,09%	Public	103 600	3,63%	207 200	3,77%	402 224	11,55%	505 824	8,26%	Total	2 854 124	100%	5 496 712	100%	3 481 871	100%	6 124 459	100%
Avant opération	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs																																																																			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																																																																
Fonds gérés par Truffle Capital	2 419 596	84,78%	4 653 296	84,66%	2 737 641	78,63%	4 971 341	81,17%																																																																
G11 Ile de France	63 832	2,24%	102 024	1,86%	74 910	2,15%	113 102	1,85%																																																																
François LACOSTE	203 200	7,12%	406 400	7,39%	203 200	5,84%	406 400	6,64%																																																																
Indivision Famille Lebon	63 896	2,24%	127 792	2,32%	63 896	1,84%	127 792	2,09%																																																																
Public	103 600	3,63%	207 200	3,77%	402 224	11,55%	505 824	8,26%																																																																
Total	2 854 124	100%	5 496 712	100%	3 481 871	100%	6 124 459	100%																																																																
B.7 Informations financières sélectionnées																																																																								

ACTIF (en euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Actif immobilisé net	1 235 444	1 133 248	1 161 709
Actif circulant	1 709 405	2 063 013	1 145 568
TOTAL ACTIF	2 944 849	3 196 261	2 307 278
PASSIF (en euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	(3 802 294)	297 595	120 372
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Dettes	6 747 143	2 898 666	2 186 905
<i>Dont dettes financières</i>	<i>5 576 972</i>	<i>2 085 353</i>	<i>1 555 000</i>
TOTAL PASSIF	2 944 849	3 196 261	2 307 278

(en euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Avances remboursables (Oseo / BPI)	3 024 705	2 085 353	1 555 000
OCA-2013 (dont intérêts)	1 435 000	0	0
Compte-courant d'actionnaires	1 117 267	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(407 694)	(1 298 002)	(606 256)
Dettes Financières Nettes	5 169 278	787 351	948 744

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)	31/12/2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	14 500	0	0
Subventions d'exploitation	59 962	0	937 300
Autres produits	2 034	3	120
Charges d'exploitation	(4 623 098)	(3 646 174)	(3 021 071)
Résultat d'exploitation	(4 546 601)	(3 646 171)	(2 083 652)
Résultat financier	(124 828)	(28 760)	8 159
Résultat courant avant impôts	(4 671 429)	(3 674 931)	(2 075 493)
Résultat exceptionnel	183 086	0	(5 378)
Impôts sur les bénéfices	377 534	602 175	405 834
Résultat net	(4 110 809)	(3 072 756)	(1 675 036)

(en euros)	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)	31/12/2011 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4 037 826)	(2 659 813)	(952 018)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(231 402)	(410 232)	(350 763)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 378 920	3 761 791	(175 490)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(890 308)	691 746	(1 478 271)
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>	<i>1 298 002</i>	<i>606 256</i>	<i>2 084 527</i>
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>	<i>407 694</i>	<i>1 298 002</i>	<i>606 256</i>

B.8 Informations pro forma	Sans objet.
B.9 Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10 Eventuelles observations sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	<p><i>Les informations financières historiques présentées dans le Prospectus ont fait l'objet d'un rapport du contrôleur légal pour les exercices clos le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012, et le 31 décembre 2013, figurant au paragraphe 20.1 du Document de Base enregistré le 20 mars 2014 sous le numéro I.14-010.</i></p> <p><i>Le rapport du contrôleur légal pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, figurant en page 201 dudit document contient l'observation suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.</i> <p><i>Le rapport du contrôleur légal pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant en page 169 dudit document, contient l'observation suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose la situation financière de la Société au 31 décembre 2012 ainsi que les mesures annoncées par la direction pour permettre à la société de couvrir ses besoins de trésorerie et l'engagement du principal actionnaire Truffle Capital de soutenir financièrement la société en 2013.</i> <p><i>Le rapport du contrôleur légal pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant en page 146 dudit document contient l'observation suivante :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » qui expose la situation financière de votre société au 31 décembre 2013 ainsi que les mesures annoncées par la direction pour permettre à votre société de couvrir ses besoins de trésorerie.</i>
B.11 Fonds de roulement net	<p>Au 28 février 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 38 k€.</p> <p>Truffle Capital, principal actionnaire de Theraclion, a versé depuis cette date deux avances en compte courant pour un montant total de 1 600 k€ (700 k€ le 03 mars 2014 et 900 k€ le 28 mars 2014). Truffle Capital, s'est également engagé à soutenir financièrement la Société jusqu'au 31 décembre 2014 afin qu'elle puisse poursuivre ses opérations. Cependant, malgré l'engagement de son principal actionnaire et les deux avances en compte courant, la Société ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois.</p> <p>Compte tenu de la consommation moyenne mensuelle de trésorerie de la Société de 500 k€, le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date du présent Prospectus est estimé à 6 000 k€.</p> <p>Dans l'hypothèse où la Société ne réaliserait pas son introduction en Bourse, l'insuffisance de fonds de roulement surviendrait à partir du 31 décembre 2014. Dans ce cas uniquement, le besoin en financement net résiduel sur la période des 12</p>

prochains mois est estimé à environ 1 500 k€.

A contrario, en cas d'introduction en Bourse sur l'exercice 2014, le soutien financier de l'actionnaire cesserait et la Société financerait son besoin de trésorerie sur les 12 prochains mois via les fonds levés, soit un besoin estimé à 6 000 k€.

L'augmentation de capital d'un montant brut de 14 500 k€ constitue la solution privilégiée à l'heure actuelle par la Société pour remédier à cette situation de trésorerie.

En cas de réalisation partielle de l'opération (au trois quarts au moins de l'augmentation de capital envisagée), i.e. une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital à 10 875 k€ (sur la base d'un prix médian de 14,50 €) ou à 9 863 k€ (sur la base d'un prix en bas de fourchette de 13,15 €), la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie au-delà des 12 prochains mois.

Par ailleurs, la Société aura, à moyen terme, des besoins de financement complémentaires pour le développement et le déploiement commercial de ses produits ainsi que pour les études cliniques. Theraclion devra donc rechercher d'autres sources de financement, moyennant le renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et/ou la souscription d'emprunts bancaires.

Si les conditions de marché ne permettaient pas de réaliser cette opération, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

<p>B.12 Evénements récents</p>	<p>Theraclion a entamé la commercialisation de son système EchoPulse® après l'obtention du marquage CE fin 2012 sur les applications du traitement de l'adénofibrome du sein et sur celui du traitement des nodules thyroïdiens. Depuis le début de l'exercice 2013, Theraclion est entrée en phase de pré-lancement commercial avec sa première vente réalisée en février 2013 auprès du MarienHospital de Bottrop, en Allemagne, et une seconde intervenue en fin d'exercice auprès du distributeur turque Penta. La Société a parallèlement poursuivi son effort R&D, avec notamment le démarrage de plusieurs essais cliniques clés.</p> <p>Durant cette phase de pré-lancement commercial, la Société s'efforce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de convaincre des leaders d'opinions dans chaque pays cible, ces professionnels reconnus de leurs pairs étant une étape préalable à la diffusion du système auprès d'un plus large public de praticiens ; - d'obtenir les remboursements des payeurs (systèmes publics de prise en charge de dépenses de santé et assureurs privés) dans les pays où la société envisage de commercialiser son système ; - de construire son réseau de distribution <ul style="list-style-type: none"> ▪ une approche directe de la clientèle a été mise en place en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne, ▪ des accords de distribution indirecte ont été conclus en Italie, Russie, Turquie, Bulgarie, Espagne et Amérique Latine. <p>Theraclion a également initié et poursuivi des discussions commerciales avec une quinzaine de prospects qualifiés dans différents pays d'Europe et d'Asie, qui ont notamment conduit à la mise à disposition d'un système à l'hôpital universitaire Umberto I à Rome début octobre dans le cadre d'une démonstration clinique, et à la vente d'un système supplémentaire en Russie en 2014 .</p> <p>En termes de développement clinique, la Société a poursuivi l'effort engagé depuis plusieurs années :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi à long terme des patients des deux études réalisées en 2012 dans l'adénofibrome du sein et les nodules thyroïdiens : pour les deux pathologies, le suivi sur plusieurs trimestres des patients confirme la poursuite de la réduction de volume des tumeurs observée les premiers mois et l'absence de rebond ; - Démarrage de plusieurs études cliniques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un dossier d'autorisation de l'étude clinique réglementaire engagée avec l'Université de Virginie (USA) dans le cadre d'un IDE (<i>Investigational Device Exemption</i>) a été déposé auprès de la FDA fin septembre 2013. L'accord de la FDA concernant cette étude clinique de faisabilité sur l'adénofibrome a été acceptée le 6 février 2014. Le premier patient devrait être inclus au cours du second trimestre 2014 ; ▪ deux études cliniques sur l'adénofibrome du sein sont en cours : une avec le King's College de Londres (traitement des adénofibromes par le traitement des seuls contours) et la seconde avec l'Université de Tübingen en Allemagne (traitement de la totalité de la tumeur pour envisager un traitement du cancer du sein à terme) ▪ deux autres études cliniques sont en préparation et pourraient démarrer dans les prochains mois : une dans le cancer du sein, avec l'Institut Curie en France, et une étude du traitement des nodules thyroïdiens malins avec l'Université de Virginie.
<p>C Valeurs mobilières</p>	
<p>C.1 Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles</p>	<p>Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0010120402 ; - Mnémonique : ALTHE ; - ICB Classification : 4535 Medical Equipment;

	- Lieu de cotation : Alternext Paris.
--	---------------------------------------

C.2 Devise d'émission	Euro.
C.3 Nombre d'actions émises et valeur nominale	Nombre d'actions émises : 1 000 000 actions pouvant être porté à un maximum de 1 322 500 en cas d'exercice intégral de la clause d'Extension et de l'option de sur-allocation Valeur nominale par action : 0,05 €.
C.4 Droits attachés aux actions	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Droit à dividendes ; - Droit de vote ; - Droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Un droit de vote double est conféré aux actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans par un même actionnaire.
C.5 Restrictions à la libre négociabilité des actions	Sans objet.
C.6 Demande d'admission à la négociation	La Société n'a pas demandé d'admission aux négociations de ses actions sur un marché réglementé. L'inscription de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) géré par Euronext Paris S.A. Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 17 avril 2014 selon le calendrier indicatif. La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 17 avril 2014. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 25 avril 2014.
C.7 Politique en matière de dividendes	La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.
D Risques	
D.1 Principaux risques propres à l'Emetteur et son secteur d'activité	Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les facteurs de risques propres à la Société et à son activité, dont la description complète figure au chapitre 4 du Document de Base et qui sont complétés au chapitre 2 de la présente Note d'Opération par les principaux risques suivants : En particulier la Société attire l'attention des lecteurs sur les risques liés aux contraintes pouvant freiner ou entraver le déploiement commercial, notamment l'obtention de remboursement par les autorités publiques de santé, ainsi que sur ceux liés au financement de la Société dont les besoins sont estimés à 6 M€ au cours des 12 prochains mois. <u>Les risques liés à l'activité de la Société</u> , les risques de dépendance à l'égard de l'EchoPulse® et des consommables, les risques d'échec commercial, les risques liés à la concurrence, les risques liés à l'adhésion des chirurgiens spécialisés dans le sein,

	<p>des chirurgiens endocriniens, des radiologues interventionnels, des professionnels de santé et des leaders d'opinion aux produits de Theraclion, les risques en matière de formation des praticiens de santé, les risques liés à l'externalisation de la fabrication de l'EchoPulse® et des consommables et dépendance à l'égard des fabricants tiers, les risques liés au développement de ressources de vente, de marketing et de moyens de distribution, les risques liés à la gestion de la croissance, les risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé et les conseillers scientifiques.</p> <p><u>Les risques juridiques et réglementaires</u>, les risques liés à la réglementation applicable et à son évolution possible, les risques liés à l'environnement réglementaire en Europe – marquage CE, les risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis, les risques liés à l'environnement réglementaire en dehors de l'Europe et des Etats-Unis, les risques liés aux résultats des études cliniques, les risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la société et de son savoir-faire, les risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits, les risques liés à la détermination du prix et à l'évolution des politiques de remboursement d'un traitement non-invasif par ultrasons focalisés de haute intensité avec la technologie Theraclion, les risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels (par exemple, de la traçabilité des produits ou autres, etc.), les risques spécifiques liés aux accords de licence et à l'utilisation de technologie appartenant à des tiers, les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle.</p> <p><u>Les risques de marché</u>, notamment les risques liés aux pertes prévisionnelles, les ressources incertaines en capitaux et financements complémentaires incertains, le risque de dilution lié à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, les risques liés à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche, les risques de taux d'intérêt, les risques de liquidité, le risque de change et le risque actions.</p>
--	---

<p>D.2 Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75 % du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînera l'annulation de l'Offre ; - la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ; - les actions de la Société n'ayant pas vocation à être cotées sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ; - l'exercice des instruments donnant accès au capital existants, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires. - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires pour le développement de ses produits et/ou de ses technologies. Dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée.
<p>E Offre</p>	
<p>E.1 Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p>	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>Environ 14 500 k€ pouvant être porté à environ 16 675 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 19 176 k€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et l'option de sur-allocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros.).</p> <p>Le produit brut de l'Offre serait ramené à environ 10 875 k€ en cas de limitation de l'opération à 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au point médian de la fourchette indicative à 14,50 €. Il serait de 9 863 k€ en considérant une hypothèse de cours d'introduction en bas de la fourchette indicative à 13,15 €</p> <p>Il serait de 8 362 k€ en considérant une hypothèse de cours d'introduction en bas de la fourchette indicative à 13,15 € et en déduisant la participation de Truffle Capital à hauteur de 1,5 M€ par compensation de créances.</p> <p>Produit net de l'Offre</p> <p>Environ 12 935 k€ pouvant être porté à environ 15 010 k€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et 17 396 k€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et l'option de sur-allocation (le tout sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros).</p> <p>Le produit net de l'Offre serait ramené à environ 9 477 k€ en cas de limitation de l'opération à 75% et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au point médian de la fourchette indicative à 14,50 €.</p> <p>Il serait de 7 011 k€ en considérant une hypothèse de cours d'introduction en bas de</p>

	<p>la fourchette indicative à 13,15 € et en déduisant la participation de Truffle Capital à hauteur de 1,5 M€ par compensation de créances et les frais liés à l'émission à hauteur de 1 351 k€.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'augmentation de capital</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1 565 k€ (en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros).</p>
--	--

<p>E.2 Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</p>	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris sont destinées à fournir à la Société les moyens pour financer son développement, les besoins étant estimés à 6 M€ pour les 12 prochains mois et plus particulièrement, dans le cas où l'offre serait souscrite intégralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déploiement du réseau de distribution et la structuration des équipes nécessaire à la stratégie commerciale de la Société à hauteur de 33 % ; - Les études cliniques et formalités réglementaires nécessaires à la pénétration des marchés nord-américain et chinois à hauteur de 20 % ; - Le financement des travaux de recherche qui ne seraient pas couverts par le CIR et les aides de BPI France, notamment au titre du programme TUCE, et la structuration des équipes de production et de services à hauteur de 46 % ; <p>Bien que n'étant pas une des raisons de l'émission, une partie du produit de l'émission pourrait être utilisée pour le remboursement de comptes courants (suivants les modalités décrites au paragraphe E.3).</p> <p>En cas de souscription à hauteur de 75% de l'Offre, sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 14,50 euros, la Société affecterait les fonds levés suivant une répartition proche de la répartition initiale envisagée et cela ne remettrait pas en cause les projets de la Société</p> <p>A la date de la présente Note d'Opération, il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société aurait pris des engagements.</p>
<p>E.3 Modalités et conditions de l'offre</p>	<p><u>Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée :</u></p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription sur Alternext Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des actions composant le capital social, soit 2 854 124 actions de 0,05 € chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; - L'intégralité des actions nouvelles à provenir de la conversion des OCA-2013, à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris, selon une parité Y déterminée en fonction du prix de l'Offre telle que : <p style="text-align: center;">CO/65 % du prix de 1^{ère} cotation</p> <p>sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation égal au prix médian de la fourchette indicative et sachant que :</p> <p>(i) 14 000 obligations convertibles en actions ordinaires (les « OCA-2013 ») ont été émises le 27 juillet 2013 au prix de 100 euros chacune, assorties d'un taux d'intérêt de 6%,</p> <p>(ii) « CO » correspond au montant de la créance obligataire, calculé de la façon suivante :</p> <p>$CO = 1\,400\,000 * (1 + 6\% * (Durée/365))$, étant précisé que la « Durée » correspondant au nombre de jours écoulés entre la date de souscription des OCA-2013 et la date de conversion ou de remboursement des OCA-2013 ;</p> <p>En conséquence, le nombre d'actions nouvelles à provenir de la conversion des OCA-2013 devrait être, sur la base d'un prix médian, de 155 062 (les « Actions Nouvelles issues de la Conversion des OCA-2013 ») ;</p> <p>Il est précisé que si le prix de 1^{ère} cotation correspondait au bas de fourchette, soit 13,15 €, le nombre d'actions issues de la conversion des OCA-2013 serait de 170 981 actions.</p>

- Un maximum de 1 000 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire à libérer en espèces ou par compensation de créances détenues sur la Société par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- Un maximum de 150 000 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice par la Société en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »), la Clause d'Extension pouvant être exercée en tout ou partie, en une seule fois, lors de la fixation du prix de l'Offre ;
- Un maximum de 172 500 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), l'Option de Surallocation pouvant être exercée en tout ou partie, en une seule fois, dans les 30 jours suivant la date de fixation des modalités de l'Offre.

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Complémentaires et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies conjointement comme les « **Actions Offertes** ».

Clause d'Extension

En fonction de la demande, la Société pourra, en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre, décider d'augmenter le nombre d'Actions Offertes d'un maximum de 15% du nombre initial d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit un maximum de 150 000 Actions Nouvelles Complémentaires allouées.

Option de Surallocation

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Invest Securities, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles et d'Actions Nouvelles Complémentaires dans le cadre de l'Offre, soit un maximum de 172 500 Actions Nouvelles Supplémentaires, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Invest Securities, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 16 mai 2014 (inclus).

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels et, au sein de l'Espace économique européen, à des investisseurs qui acquièrent ces valeurs pour un montant total d'au moins 50 000 euros par investisseur ou d'au moins 100 000 euros si l'Etat membre a transposé la directive prospectus modificative, en France et hors de France (excepté notamment, au Royaume Uni, en Italie, aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Canada et en Australie) (le « **Placement Global** »).

A titre purement indicatif, il est envisagé d'allouer à l'OPO, sous réserve de la demande, 10% du nombre initial d'Actions Offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Le nombre définitif d'Actions Offertes allouées dans le cadre de l'OPO d'une part et dans le cadre du Placement

Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande.

Limitation de l'Offre

L'émission des 1 000 000 actions nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

La présente augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions pourraient être rétroactivement annulées si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'émission décidée.

Fourchette indicative de prix

La fourchette indicative de prix est fixée entre 13,15 € et 15,95 € par Action (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au - dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO.

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre ne pourra pas être fixé en-dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix susvisée sans qu'une note complémentaire au Prospectus ait au préalable obtenu un visa de l'AMF.

Ainsi toute fixation du prix en dessous de la borne basse de la fourchette ou toute modification à la baisse de la fourchette de prix prévue par la présente Note d'Opération ou du nombre d'Actions Offertes fera l'objet d'une note complémentaire au Prospectus soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO et du Placement Global avant la mise à disposition de la note complémentaire au Prospectus visée par l'AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la mise à disposition de celle-ci.

Méthodes de fixation du prix d'Offre

Le prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre de titres et des demandes d'achat émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

La fourchette indicative de prix a été déterminée conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel ont été pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels deux analyses financières indépendantes réalisées sur la Société par Invest Securities et Portzamparc Société de Bourse, la perception de l'Offre par les investisseurs et l'état actuel des marchés financiers.

Cette fourchette indicative de prix est cohérente avec les résultats fournis par des

méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques professionnelles dans le cadre de projets d'introduction en bourse de sociétés des dispositifs médicaux.

Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.

Il est précisé que la capitalisation de la Société, après réalisation à 100 % de l'opération (émission de 1 000 000 d'actions nouvelles) et après conversion de toutes les OCA sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (14,50 €), ressortirait à 58 133 k€ avant exercice des instruments dilutifs.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante.

Intention de souscription

Les fonds gérés par Truffle Capital se sont engagés à souscrire jusqu'à 5 M€ maximum:

1. Par compensation de créances à hauteur de 1,5 M€ maximum étant précisé que cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande;
2. Par apport en numéraire, jusqu'à 2 M€ maximum, en cas de besoin, pour atteindre le seuil de réalisation de l'opération (75% de l'Offre) ;
3. Et enfin, par compensation de créances pour un montant maximum de 1,5 M€ supplémentaires si le montant des souscriptions était compris entre 75% et 100 % du montant de l'Offre, étant précisé que cet ordre n'est pas prioritaire par rapport aux autres demandes. Ce dernier ordre sera réduit dès l'atteinte de 100% du montant de l'Offre, sans que cet ordre ne puisse entraîner la mise en œuvre de la clause d'extension.

Dans l'hypothèse où cette augmentation serait réalisée avec mise en œuvre de la clause d'extension, les fonds levés dans le cadre de la clause d'extension pourront être en partie affectés au remboursement du solde des avances en compte courant de Truffle Capital non compensées dans le cadre de l'allocation des ordres de souscription ci-avant.

Garantie :

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Etablissement financier introducteur :

Invest Securities, Chef de File et Teneur de Livre
Portzamparc Société de Bourse, Co-Chef de File et Teneur de Livre associé

Intermédiaires financiers :

Service Titres : CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un

intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 16 avril 2014 à 18 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Teneur de Livre ou le Teneur de Livre associé au plus tard le 16 avril 2014 à 18 heures (heure de Paris).

Calendrier indicatif :

Calendrier prévisionnel

01/04/2014	Conseil d'Administration
02/04/2014	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le Prospectus.
03/04/2014	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération
03/04/2014	Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'Offre
03/04/2014	Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
07/04/2014	Réunion SFAF
16/04/2014	Clôture de l'OPO et du Placement Global*.
17/04/2014	Centralisation de l'OPO
17/04/2014	Décision du Conseil d'Administration fixant les conditions définitives de l'Offre et date limite d'exercice de la clause d'extension
17/04/2014	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'OPO
17/04/2014	Diffusion d'un communiqué de presse confirmant le nombre définitif des Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre et indiquant le prix de l'Offre
17/04/2014	1 ^{ère} cotation des actions de la Société sur le Marché Alternext.
17/04/2014	Début de la période de stabilisation éventuelle
24/04/2014	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
24/04/2014	Constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration
25/04/2014	Début des négociations des actions de la Société sur le Marché Alternext
16/05/2014	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par le Chef de File et Teneur de Livre
16/05/2014	Fin de la période de stabilisation

* *sauf clôture anticipée*

<p>E.4 Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission</p>	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre, le Co-Chef de File et Teneur de Livre associé et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir diverses prestations de services à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquelles ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>
<p>E.5 Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Engagements de conservation</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre ses actions Sans objet.</p> <p>Engagement de conservation :</p> <p>Toutes les actions susceptibles de résulter des instruments dilutifs sont incluses dans l'engagement de conservation à l'exception des actions qui seront issues de la conversion des 13 000 OCA détenues par les fonds gérés par Truffle Capital.</p> <p><i>Engagement de conservation des actionnaires personnes physiques de la Société (détenant collectivement plus de 13% du capital et 13,5% des droits de vote avant l'opération)</i></p> <p>Les signataires se sont engagés à conserver la totalité de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 36 mois à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris.</p> <p>Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><i>Engagement de conservation des fonds gérés par Truffle Capital (détenant collectivement 84,8% du capital et 84,7% des droits de vote avant l'opération)</i></p> <p>Les fonds gérés par Truffle se sont engagés à conserver :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la totalité de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 180 jours à compter de la date de première cotation des actions sur le marché Alternext Paris ; ▪ Puis, 75% de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 270 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext Paris ; ▪ Enfin, 50% de leurs Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 360 jours à compter de la date de la première cotation des actions sur le marché Alternext Paris. <p>Les actions issues de la conversion des obligations convertibles et de la compensation des comptes courants ne sont pas soumises à l'engagement de conservation des fonds gérés par Truffle Capital.</p> <p>Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p><i>Engagement de conservation du fonds G1J Ile de France (détenant 2,2% du capital et 1,8% des droits de vote avant l'opération)</i></p> <p>Le fonds G1J Ile de France s'est engagé à conserver la totalité de ses Actions et Valeurs Mobilières pendant une durée de 15 mois à compter de la première cotation des actions sur Alternext Paris, étant précisé qu'à partir de 9 mois à compter de cette date, le fonds pourra céder ses titres sous réserve de l'accord préalable, au vu des conditions de marchés, du Chef de file Teneur de Livre et de Theraclion.</p> <p>Cet engagement est sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Il est précisé que seul un actionnaire détenant 400 actions soit 0,01 % du capital et des droits de vote n'a pas signé d'engagement de conservation.</p>

--	--

E.6 Montant et pourcentage de dilution

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres :

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2013 - audités - d'une levée de fonds nette des frais relatifs à l'émission et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en €)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	-1,33 €	0,47 €
Après émission de 750000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75%) (2)	1,90 €	2,20 €
Après émission de 1000000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	2,64 €	2,85 €
Après émission de 1150000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100% et l'utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	3,05 €	3,21 €
Après émission de 1322500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100% et l'utilisation intégrale de la Clause d'Extension et Option de sur-allocation)	3,48 €	3,59 €

(1) En cas d'exercice des instruments dilutifs existant en date du présent document et donnant droit à l'attribution de 472684 actions supplémentaires potentielles
(2) Dans le cas où l'augmentation de capital réalisée représenterait seulement les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée.

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent prospectus) est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente opération	1,00%	0,82%
Après émission de 750000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75%) (2)	0,76%	0,67%
Après émission de 1000000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,71%	0,64%
Après émission de 1150000 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100% et l'utilisation intégrale de la Clause d'Extension)	0,69%	0,62%
Après émission de 1322500 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100% et l'utilisation intégrale de la Clause d'Extension et l'Option de sur-allocation)	0,66%	0,59%

(1) En cas d'exercice des instruments dilutifs existant en date du présent document et donnant droit à l'attribution de 472684 actions supplémentaires potentielles
(2) Dans le cas où l'augmentation de capital réalisée représenterait seulement les trois-quarts de l'augmentation de capital décidée.

Détention avant l'offre

Avant opération	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 419 596	84,78%	4 653 296	84,66%	2 737 641	78,63%	4 971 341	81,17%
G1J Ile de France	63 832	2,24%	102 024	1,86%	74 910	2,15%	113 102	1,85%
François LACOSTE	203 200	7,12%	406 400	7,39%	203 200	5,84%	406 400	6,64%
Indivision Famille Lebon	63 896	2,24%	127 792	2,32%	63 896	1,84%	127 792	2,09%
Public	103 600	3,63%	207 200	3,77%	402 224	11,55%	505 824	8,26%
Total	2 854 124	100%	5 496 712	100%	3 481 871	100%	6 124 459	100%

(*) Il est précisé qu'à la date du présent Prospectus, la Société a émis :

- 67 656 BCE, représentant potentiellement 270 624 actions ;
- 50 515 BSA, représentant potentiellement 202 060 actions ;
- 104 166 BSA Ajustement de valeur , non exerçables sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation compris dans la fourchette de prix indicative soit entre 13,15 € et 15,95 €. En cas de réalisation de la de 1^{ère} cotation à un prix compris dans cette fourchette, les BSA Ajustement de valeur seraient annulés par le Conseil d'Administration.
- 14 000 obligations convertibles en actions (OCA), représentant potentiellement un nombre d'actions égal à $[(14\ 000 \times 100) + \text{intérêt}] / [65\% \times \text{Prix IPO}]$. Sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation égal au milieu de fourchette soit 14,50 €, la conversion des 14 000 obligations convertibles donnerait 155 062 actions engendrant une dilution de 5,2%. Il est précisé que si le prix de 1^{ère} cotation correspondait au bas de fourchette, soit 13,15 €, le

nombre d'actions issues de la conversion des OCA-2013 serait de 170 981 actions engendrant une dilution de 5,7%.

La dilution potentielle associée aux instruments financiers (BCE, BSA) émis au profit des actionnaires et/ou salariés, autres que les OCA précitées, représente 472 684 actions soit, sur la base d'un capital de 2 854 124 actions, une dilution de 14 %.

Avant l'Opération et après conversion des 14 000 OCA

	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 563 581	85,19%	4 797 281	84,88%	2 737 641	78,63%	4 971 341	81,17%
G1J Ile de France	74 910	2,49%	113 102	2,00%	74 910	2,15%	113 102	1,85%
François LACOSTE	203 200	6,75%	406 400	7,19%	203 200	5,84%	406 400	6,64%
Indivision Famille Lebon	63 896	2,12%	127 792	2,26%	63 896	1,84%	127 792	2,09%
Public	103 600	3,44%	207 200	3,67%	402 224	11,55%	505 824	8,26%
Total	3 009 187	100%	5 651 775	100%	3 481 871	100%	6 124 459	100%

Les 4 tableaux suivants tiennent compte de la conversion des OCA sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation égal au milieu de fourchette, soit 14,50 €. Les actions issues de la conversion figurent donc dans les tableaux suivants dans les colonnes « capital existant » et non plus dans les colonnes « Capital après exercice de tous les instruments dilutifs »

Dans les tableaux ci-dessous, les hypothèses retenues sont que Truffle Capital ne souscrit pas en numéraire à hauteur de 2 M€ et que ses avances en compte courant sont compensées à hauteur de 1,5 M€ sur la base d'un prix de 1^{ère} cotation égal au milieu de fourchette, soit 14,50 €.

En cas de réalisation de l'Offre à 75%

	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 667 029	70,95%	4 900 729	76,55%	2 841 089	67,14%	5 074 789	73,82%
G1J Ile de France	74 910	1,99%	113 102	1,77%	74 910	1,77%	113 102	1,65%
François LACOSTE	203 200	5,41%	406 400	6,35%	203 200	4,80%	406 400	5,91%
Indivision Famille Lebon	63 896	1,70%	127 792	2,00%	63 896	1,51%	127 792	1,86%
Public	750 152	19,96%	853 752	13,34%	1 048 776	24,78%	1 152 376	16,76%
Total	3 759 187	100%	6 401 775	100%	4 231 871	100%	6 874 459	100%

En cas de réalisation de l'Offre à 100%

	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 667 029	66,52%	4 900 729	73,68%	2 841 089	63,39%	5 074 789	71,23%
G1J Ile de France	74 910	1,87%	113 102	1,70%	74 910	1,67%	113 102	1,59%
François LACOSTE	203 200	5,07%	406 400	6,11%	203 200	4,53%	406 400	5,70%
Indivision Famille Lebon	63 896	1,59%	127 792	1,92%	63 896	1,43%	127 792	1,79%
Public	1 000 152	24,95%	1 103 752	16,59%	1 298 776	28,98%	1 402 376	19,68%
Total	4 009 187	100%	6 651 775	100%	4 481 871	100%	7 124 459	100%

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice de l'intégralité de la clause d'extension

	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 667 029	64,12%	4 900 729	72,05%	2 841 089	61,34%	5 074 789	69,76%
G1J Ile de France	74 910	1,80%	113 102	1,66%	74 910	1,62%	113 102	1,55%
François LACOSTE	203 200	4,89%	406 400	5,97%	203 200	4,39%	406 400	5,59%
Indivision Famille Lebon	63 896	1,54%	127 792	1,88%	63 896	1,38%	127 792	1,76%
Public	1 150 152	27,65%	1 253 752	18,43%	1 448 776	31,28%	1 552 376	21,34%
Total	4 159 187	100%	6 801 775	100%	4 631 871	100%	7 274 459	100%

En cas de réalisation de l'Offre à 100% et exercice de l'intégralité de la clause d'extension et de l'option de sur-allocation

	Capital existant				Capital après exercice de tous les instruments dilutifs			
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fonds gérés par Truffle Capital	2 667 029	61,57%	4 900 729	70,27%	2 841 089	59,14%	5 074 789	68,15%
G1J Ile de France	74 910	1,73%	113 102	1,62%	74 910	1,56%	113 102	1,52%
François LACOSTE	203 200	4,69%	406 400	5,83%	203 200	4,23%	406 400	5,46%
Indivision Famille Lebon	63 896	1,48%	127 792	1,83%	63 896	1,33%	127 792	1,72%
Public	1 322 652	30,53%	1 426 252	20,45%	1 621 276	33,75%	1 724 876	23,16%
Total	4 331 687	100%	6 974 275	100%	4 804 371	100%	7 446 959	100%

E.7 Dépenses facturées à l'investisseur

Sans objet.